

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, TÉLÉPHONER EN TOUT TEMPS AU 1-800-561-8273 OU À CHEMTREC : 1-800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Mancozèbe ; un produit de coordination des ions zinc et manganèse avec bis-dithio-carbamate d'éthylène

USAGES DU PRODUIT : Fongicide – Groupe M

N° PCP : 24734.01

N° FS : 24734.01-15-LPI

Révisions à la FS : Les Section 1

Date de publication : 09/13/15

Remplace : 09/13/12

2. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques :	Pourcentage selon le poids :	N° de CAS	VLE (unités)
Mancozèbe	16,00	8018-01-7	non inscrit
(équivalent de manganèse)	3,20		
(équivalent de zinc)	0,40		
(équivalent de bis-dithio-carbamate d'éthylène)	12,40		
Ingrédients inertes	84,00		

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Peut être nocif si avalé ou inhalé. Peut causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau. Éviter d'inhaler les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

Ce produit est une poudre de couleur blanc cassé à brun pâle pratiquement sans odeur.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette, le contenant du produit ou le numéro d'PCP à portée de la main au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) : Sans objet

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Sans objet

AGENTS D'EXTINCTION : Ce produit est considéré non combustible, utiliser un agent d'extinction qui convient à l'incendie environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Des oxydes de soufre, des oxydes d'azote, du disulfure de carbone et d'autres substances dangereuses inconnues peuvent être formés lors d'un incendie.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants et la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des cours d'eau. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Les poussières peuvent générer des mélanges explosifs au contact de l'air. Éviter d'employer de forts jets d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS

Éviter de respirer les poussières. Couvrir le produit déversé avec un absorbant tel la litière pour animaux et balayer le mélange sec dans des contenants approuvés pour les produits chimiques. Laver la surface souillée à l'eau contenant un puissant détergent, absorber avec de la litière pour animaux ou tout autre matériau absorbant, balayer dans des contenants approuvés pour les produits chimiques. Bien rincer la surface pour la débarrasser de tout résidu. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION :	Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
ENTREPOSAGE :	Entreposer le produit d'une manière sécuritaire. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Conserver dans un endroit sec et frais. Ne jamais laisser ce produit devenir humide lors de l'entreposage. L'humidité peut engendrer des modifications chimiques qui réduisent l'action fongicide du produit et créent des vapeurs qui pourraient être inflammables. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Tenir loin du feu ou des étincelles.

8. EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE :	Non requise en temps normal.	
PROTECTION RESPIRATOIRE :	Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides.	
PROTECTION DES YEUX :	Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.	
PROTECTION DE LA PEAU :	Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.	
	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Particules (PNO)**	15 mg/m ³ (poussière totale)	Non établi

Équipement de protection individuelle : Les préposés à l'application du produit et les autres personnes qui manipulent ce produit (autres que les préposés au mélange et les applicateurs de pesticides) doivent porter : une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux agents chimiques fabriqués de n'importe quel matériau imperméable, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. **Les préposés au mélange et les applicateurs de pesticides doivent porter :** une combinaison par dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux agents chimiques fabriqués de n'importe quel matériau imperméable, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un tablier résistant aux agents chimiques lors du mélange ou du chargement du produit. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés. Après chaque jour d'utilisation, les vêtements ou l'ÉPI ne doivent pas être portés à nouveau avant d'avoir été lavés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Ce produit est une poudre de couleur blanc cassé pratiquement sans odeur.	SOLUBILITÉ : Insoluble
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 0,48-0,64 g/ml	MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 480 -640 kg/m ³
TENSION DE VAPEUR (MM) : Sans objet	pH: Sans objet
POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : Sans objet	POINT D'ÉBULLITION : Sans objet
	TAUX D'ÉVAPORATION : Sans objet

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable
CONDITIONS À ÉVITER : Inconnues
SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Acides
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Des oxydes de soufre, des oxydes d'azote, du sulfure d'hydrogène, du disulfure de carbone et d'autres substances dangereuses inconnues peuvent être formés lors d'un incendie.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rate) : 4500 mg/kg	Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : >5000 mg/kg
Irritation des yeux (lapin) : Cause des dommages importants, mais temporaires aux yeux	Irritation cutanée (lapin) : Cause une irritation légère
Inhalation CL₅₀ (rat) : > 5,14 mg/L	Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non établie
Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons. La dérive ou le ruissellement provenant des zones traitées peuvent avoir des effets indésirables sur les organismes aquatiques des régions avoisinantes. Pour usage terrestre, ne pas appliquer ce produit directement dans l'eau, dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Couvrir ou incorporer les semences traitées déversées. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en disposant des eaux usées.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le sac vide. Vider complètement le sac dans l'équipement de pulvérisation. Suivre les directives provinciales pour tout nettoyage supplémentaire avant l'élimination du contenant. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. Disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage d'un déversement. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

DESCRIPTION TDG/DOT : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

CLASSIFICATION FRET TRANSPORTÉ PAR VOIE DE SURFACE É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, ANTI-INSECTES OU ANTI-ANIMAUX, NOI ; AUTRE QUE POISON (NMFC 102120; CLASSE : 60)

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
1	Santé	0	Moindre
1	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		1	Santé
		1	Inflammabilité
		0	Réactivité
		F	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u>0</u>	Feu	<u>N</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>0</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit.

SARA, Titre III, section 313 : Composés du manganèse 16 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les section 1 révisée.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Santé écologiques et Sécurité

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.